

Réseau routier. Une nouvelle vague d'appels d'offres

Plus de 15.000 km devront être construits pour finir la 2^{ème} tranche du programme national. Plus de 750 MDH d'arriérés de la part des collectivités territoriales bloquent plusieurs projets.

Younès Bennajah
y.bennajah@leseco.ma

Les députés font le point sur l'application des recommandations qu'ils ont émis à propos du programme national des routes, essentiellement dans le monde rural. «Le gouvernement a pris en compte le travail de la commission thématique parlementaire. C'est l'approche participative qui demeure obligatoire, de même que plusieurs observations ont été prises en compte», a précisé Abdelkader Amara, lors de son passage durant la séance hebdomadaire du contrôle du gouvernement. «Plusieurs appels d'offres sont en cours de lancement et couvrent 15.122 km pour une valeur de plus de 14 MMDH», a révélé le ministre l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'eau à propos des projets qui ont été tracés. Le taux d'accès actuel se situe à 79,3% et devra être amélioré à 80% à la fin des travaux. La carte des travaux routiers montre que l'achèvement du programme des routes rurales devra atteindre 90% en 2021.

La complexité du financement

La problématique du financement demeure posée avec acuité. Les données communiquées aux membres de la 1^{ère} Chambre montrent que près de 750 MDH n'ont pas été versés jusqu'à présent par les collectivités territoriales qui sont partenaires dans le programme pour un montant qui dépasse 1,1 MMDH. Ce sont les actions d'entretien des routes qui



Abdelkader Amara, ministre l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'eau.

sont particulièrement ciblées et relèvent «de la compétence des collectivités territoriales», a précisé Amara. Concernant l'entretien, l'État a débloqué durant la période 2011-2018 plus de 6 MMDH. Pour débloquer la situation, le gouvernement devra procéder à une nouvelle classification des communes en vue de trouver une issue à la problématique du financement des communes, qui doivent contribuer à hauteur de 15% des dotations des projets. Les critères d'éligibilité des petites localités au programme national des routes rurales ont focalisé l'attention des membres de la commission thématique parlementaire qui ont appelé «à la révision des conditions exigées pour bénéficier des projets selon une perspective de droit et non pas de budgétisation». D'un autre côté,

plusieurs entraves se dressent en effet devant les missions allouées au Fonds de financement routier, de même que la question du désenclavement reste du ressort de plusieurs départements. Une nouvelle structure d'accompagnement chargée de la conduite des activités de suivi sera créée avec



Plusieurs appels d'offres sont en cours de lancement et couvrent 15.122 km pour un investissement de plus de 14 MMDH.

comme principale tâche la coordination des programmes arrêtés. Il est à noter que le réseau national des routes a réalisé une extension de 35% au moment où l'itinéraire des routes régionales a atteint 11.182 km, soit un élargissement de l'ordre de 11%. Concernant les voies expressives, le coût des projets entre 2017-2018 a totalisé plus de 1,5 MMDH. Par ailleurs, force est de souligner que le comité chargé de la supervision de la mise en œuvre du schéma national des infrastructures routières étudie la possibilité de proroger la durée du programme national de 5 ans. L'optique du comité de pilotage du schéma national est bien plus large avec en ligne de mire la supervision du cadre détaillé des infrastructures routières relatives aux autoroutes, voies expressives et routes en termes de construction, d'élargissement, de modernisation et d'entretien à l'horizon 2035. Les projets portant sur les routes provinciales et régionales devront, quant à eux, s'accélérer au sein de plusieurs communes prioritaires conformément aux plans d'actions projetés. Au programme également se trouve l'élargissement des routes étroites et l'amélioration des itinéraires. Le système de suivi a été développé par la Direction des routes «pour suivre toutes les phases du cycle de vie d'un projet depuis sa planification jusqu'à sa mise en exploitation». Les mesures préconisées pour chaque province sont également sous la loupe du comité de pilotage. Les actions envisagées devront s'effectuer parallèlement à la poursuite de la réalisation du programme d'élimination des points noirs, l'aménagement des pistes cyclables et la réalisation des murs de protection tout au long des sections montagneuses. ●

Les disparités régionales à l'ordre du jour

Des plans d'actions triennaux ont été conçus et portent sur les zones rurales pauvres et montagneuses. En ligne de mire se trouve surtout la mise en œuvre des programmes de lutte contre les disparités territoriales et sociales dans le monde rural avec le lancement d'un programme de désenclavement et de franchissement qui a été finalisé. Il concerne les zones rurales pauvres et montagneuses à l'instar du programme de mise à niveau territoriale (PAMT) qui cible 22 provinces. Concernant le financement, la commission thématique parlementaire avait appelé à «créer des filiales régionales pour la caisse du financement routier et réfléchir sur l'éventualité de désigner un seul ordonnateur et un seul décideur pour la mobilisation des ressources». Des solutions «réalistes» devront aussi être trouvées dans les communes rurales pauvres pour le paiement de leurs parts.